

La protection de vos données

ENQUÊTE SUR LE TOURISME D'AFFAIRES ET DE LOISIRS

Notice d'information sur vos données personnelles

Vos données personnelles sont traitées par le STATEC, 13 rue Érasme, L-1468 Luxembourg, e-mail : tour@statec.etat.lu. La collecte des données est effectuée pour le compte du STATEC par son sous-traitant T.I.P Biehl & Partner. Le STATEC est une administration étatique, sous l'autorité du Ministère de l'Économie, qui jouit pourtant de l'indépendance scientifique et professionnelle. Cela signifie que le STATEC fixe son programme de travail en accord avec la législation statistique nationale et européenne, et qu'il produit et diffuse ses données en toute neutralité.

Le traitement est licite au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679, parce qu'il est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public. Il s'agit de la mission du STATEC telle que définie dans la loi du 10 juillet 2011 portant organisation à l'Institut national de la statistique et des études économiques. Vos données personnelles seront définitivement supprimées au plus tard 2 ans après la collecte.

Pendant ce temps, vos données sont traitées confidentiellement. Elles ne peuvent être utilisées que dans un but purement statistique et ne seront en aucun cas divulguées. Les mandataires et agents du STATEC sont tenus personnellement responsables de la stricte observation du secret statistique. Le STATEC a également mis en place une série de mesures techniques et organisationnelles pour protéger vos données personnelles, telles que la sécurisation de la technologie informatique ou encore la limitation stricte des droits d'accès aux données attribués aux agents du STATEC et aux sous-traitants.

L'objectif de l'enquête

L'enquête a pour objectif de faire une étude statistique sur les habitudes des résidents luxembourgeois en matière de tourisme d'affaires et de loisirs. Les questions portent sur la réalisation, ou non, de déplacements d'affaires et de voyages de loisirs, avec ou sans nuitée, durant le trimestre précédant l'enquête.

L'obligation de participation

Selon la loi du 10 juillet 2011, la participation à cette enquête est obligatoire. Une absence de réponse ou une fourniture intentionnelle de données erronées peut conduire à une sanction financière. Cette disposition légale vise à contribuer à la qualité des statistiques produites, en permettant au STATEC de collecter des données fiables et suffisamment représentatives de la population résidente.

En cas de réclamation

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du STATEC, par courrier : DPO, STATEC, B.P. 304, L-2013 Luxembourg, par téléphone au 247-88 492, ou e-mail : dpo@statec.etat.lu. Vous pourrez notamment être informé de vos droits selon les articles 15 à 21 du Règlement Général sur la Protection des Données (UE) n° 2016/679, à savoir le droit d'accès à vos données, de leur rectification ou effacement, les droits à la limitation du traitement ou d'opposition à un traitement, et enfin le droit à la portabilité des données. Vous avez aussi la possibilité de déposer une plainte auprès de la Commission Nationale pour la Protection des **Données** par courrier : CNPD 15, Boulevard du Jazz L-4370 Belvaux ou par téléphone : 26 10 601.